

# Développement des territoires, entreprises collectives et politiques publiques: le bilan québécois de la dernière décennie

Par Louis Favreau, sociologue

Cahiers de l'ARUC-DTC  
Série «Recherche», numéro 4

Avril 2009



**ARUC**  
DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL  
ET COOPÉRATION

L'Alliance de recherche université-communautés – Développement territorial et coopération est le résultat d'une association entre le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) basé à l'UQAR (regroupant aussi l'UQO, l'UQAC et l'UQAT) et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), le Réseau des SADC du Québec, l'Association des CLD du Québec et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Université de Moncton, l'Université Laval et l'IRECUS. Cette alliance de recherche est rendue possible grâce à l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Distribution :

ARUC-Développement territorial et coopération

Adresse : 300, allée des Ursulines

C.P. 3300, succ. A, local G-310

Rimouski (Québec) G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986 poste 1247

Courriel : [aruc-dtc@uqar.ca](mailto:aruc-dtc@uqar.ca)

Site Internet : <http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/>

ISBN : 978-2-923711-14-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-923711-15-7 (pdf)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Tous droits réservés © 2009

ARUC-Développement territorial et coopération

ARUC-Innovations sociales et développement des communautés

Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC)

Vous pouvez également télécharger ce document sur le site Internet de l'ARUC-DTC : <http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/>

---

Ce document doit être cité comme suit :

Favreau, L. (2009), *Développement des territoires, entreprises collectives et politiques publiques : le bilan québécois de la dernière décennie*. Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherche» numéro 4, 24 pages.

## Table des matières

Table des matières.....	3
Sommaire.....	4
Introduction.....	5
1. Coopération et économie sociale : petit détour historique et politique.....	5
2. L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale : la sortie de l'éclipse..	9
<i>Le renouvellement de l'économie sociale et ses difficultés.....</i>	9
3. La fertilisation croisée des entreprises collectives et du développement des territoires du Québec.....	10
<i>Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines mais des histoires particulières.....</i>	11
4. L'économie sociale québécoise : amener le débat plus loin.....	12
<i>Une approche plus politique s'impose.....</i>	12
<i>Deux familles d'entreprises, la famille coopérative et mutualiste et la famille associative.....</i>	13
<i>Éléments de bilan des relations entre les différentes familles.....</i>	15
5. L'enjeu politique de la coopération et de l'économie sociale aujourd'hui au Québec..	16
6. Entreprises collectives et État social : par où passe le renouvellement?.....	18
<i>Le renouvellement de l'État social au Québec : une expérience fragilisée.....</i>	19
<i>Coopération et économie sociale dans la dernière décennie : un bilan contrasté....</i>	19
<i>La famille coopérative et mutualiste.....</i>	19
<i>La famille syndicale.....</i>	20
<i>La famille associative (OBNL).....</i>	20
<i>Relance et recomposition politique des initiatives entrepreneuriales collectives.....</i>	21
<i>Émergence d'un mouvement de consommation responsable.....</i>	21
<i>Et la recomposition politique?.....</i>	22
Bibliographie de référence.....	23

## Sommaire

*Depuis deux décennies, les nouveaux métiers du développement local et régional ont été mis à l'épreuve par d'importantes transformations : celle de la crise des services collectifs dans nombre de communautés, celle de la crise de l'emploi, celle des territoires (délocalisations, migration des jeunes...). Ce texte cherche à répondre à une **question centrale** : face à ces transformations, les entreprises collectives et plus globalement le monde de la coopération et de l'économie sociale font-ils partie des réponses appropriées pour la relance des communautés et le développement économique et social du Québec? Les entreprises collectives au Québec sont porteuses d'une longue et fort diversifiée expérience – surtout du côté du mouvement coopératif - appuyée par deux bonnes décennies de travaux de recherche dans le domaine.*

## **Introduction**

Ce texte de communication s'appuie sur un ouvrage<sup>1</sup>, lequel découle d'une vingtaine d'années de travaux de recherche, d'engagement et d'accompagnement dans le domaine. Il y a beaucoup de travaux, surtout depuis une dizaine d'années et le développement de plusieurs nouveaux centres de recherche. Mais ces travaux sont relativement fragmentés, souvent faiblement autonomes, parfois même instrumentalisés par des organisations partenaires (et des bailleurs de fonds) en demande de construction d'un nouveau discours pour accréditer leurs pratiques. Il s'imposait de faire une synthèse générale conjuguant solidarité et regard critique. Autrement dit, le présent texte tout comme l'ouvrage qui l'a précédé ne se contentent pas d'égrainer les succès de l'économie sociale québécoise. Ce texte veut fournir ici quelques repères en la matière en pratiquant deux registres d'exposé et d'analyse : celui de la compréhension de l'intérieur et celui de l'analyse critique. Les entreprises collectives demeurent sans doute une des clés de la démocratisation de la société québécoise comme plusieurs de ces dirigeants et intellectuels l'affirment. À certaines conditions cependant, lesquelles ne sont pas toujours présentes, notamment parce que nous sommes actuellement dans une période plus réactive que proactive car les politiques économiques et sociales progressistes ne sont plus à l'ordre du jour au Québec, ce qui provoque davantage le repli des organisations sur leurs intérêts professionnels particuliers, même s'ils peuvent être dissimulés derrière le voile de l'intérêt général. Sans compter la concurrence entre organisations et, du côté de la recherche, un certain nombre de travaux dont le sens critique a fini par s'endormir avec le temps.

### **1. Coopération et économie sociale : petit détour historique et politique**

Dans la plupart des pays du monde et depuis des décennies, des initiatives économiques populaires associent des gens pour **entreprendre autrement**. Plusieurs de ces initiatives de même que des dispositifs innovateurs d'accompagnement (en matière de financement et de soutien à la relance de communautés locales...) témoignent de pratiques de solidarité où l'économique et le social se croisent et interagissent. Lorsqu'il est question de création de richesses, il est faux de prétendre que seule la logique capitaliste prévaut. En fait plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social de nos sociétés : celle du marché assurément mais aussi celle de l'État et celle des entreprises collectives et de la société civile.

Pour ce qui est du Québec en particulier, l'économie sociale en général, la coopération et la mutualité surtout, a de profondes racines sur l'ensemble du territoire. Les coopératives agricoles et financières de même que les mutuelles d'assurance ont déjà dans plusieurs cas plus d'un siècle d'histoire. Elles ont souvent joué et jouent encore un rôle central dans le développement économique et social du Québec. Les coopératives forestières, les coopératives de travail, les coopératives en milieu scolaire, les coopératives funéraires, les coopératives d'habitation et d'alimentation de même que les coopératives de solidarité multiservices font de même depuis 10, 20, 30 ou 40 ans.

---

<sup>1</sup> Ce texte se veut une petite synthèse d'un ouvrage paru aux Presses de l'Université du Québec (PUQ) dont l'intitulé est *Les entreprises collectives, enjeux territoriaux et sociopolitiques de la coopération et de l'économie sociale* (Favreau, 2008).

La proposition qui inspire l'ensemble de ce texte est qu'il y a au Québec une «économie sociale coopérative» (à dominante d'entreprises collectives) et une «économie sociale associative» (à dominante d'entreprises sociales)<sup>2</sup>. De même nous affirmons qu'il y a deux familles dans cette économie sociale et des regroupements qui leur correspondent.

Petit détour historique d'abord : l'économie sociale nous rappelle en effet en premier lieu ce 19<sup>e</sup> siècle, dans les pays du Nord, là où les mouvements sociaux ont cherché les voies d'une économie plus humaine, les voies d'une création de richesses qui **ne se réduit pas à l'économie de marché**. Des sociétés d'entraide devenues par la suite des mutuelles, des coopératives ou des associations ont pris forme dans la mouvance du mouvement ouvrier de l'époque (Gueslin, 1998). Bref, il y a une économie plurielle, notion relativement récente évoquée dans certains travaux de l'OCDE (1996) et celle de «modèle de développement» (Bourque, 2000). Autrement dit des économies, certes avec marché, mais surtout des économies où l'intérêt général est plus fortement présent si les économies publique et coopérative y sont bien vivantes. Tel est aussi le sens de l'idée d'une économie où l'ensemble des entreprises subit la sanction du marché (l'impératif de croissance) sans que s'éclipsent pour autant d'indispensables règles du jeu favorisant un développement économique au service de la société. Ce développement et cette démocratisation de l'économie ne sont cependant rendus possibles que par un incessant rapport de forces entre les différents pôles de développement que sont l'entreprise privée, l'entreprise publique et l'entreprise collective<sup>3</sup>.

C'est ce qu'expriment à leur manière les économistes Bartoli (2003) et Petrella (2007) dans leurs plus récents travaux. Bartoli affirme que définir l'économie aujourd'hui n'est pas une tâche aisée parce qu'il existe autant de définitions de l'économie que de courants politiques mais qu'une des approches les plus pertinentes est sans doute celle de l'économie «plurielle», autrement dit de la «coexistence et de la complémentarité de la sphère marchande, non marchande voire d'un tiers secteur» tout en considérant que ces trois sphères ne sont «ni en position d'indépendance réciproque ni en opposition catégorique» mais imbriquées et en interaction (Bartoli, 2003 : III et IV). Petrella va dans le même sens dans son dernier ouvrage en présentant sa conception de l'économie autour de trois sphères, la privée, la publique et la coopérative. Ce dernier propose également de faire des priorités : l'économie privée capitaliste étant prédominante, il suggère «la refondation et le développement de l'économie publique à partir de la primauté des biens et services communs mondiaux et la promotion et l'expansion de l'économie coopérative, spécialement au niveau des communautés locales, régionales et continentales» (Petrella, 2007 : 127 et 128)

---

<sup>2</sup> Il ne faut pas confondre «entreprise collective» et «entreprise sociale». Cette dernière évolue à l'intérieur d'un champ spécifique, comme c'est le cas de la plupart des OBNL qui ont des activités économiques chez nous et, à coup sûr, celui des coopératives sociales italiennes qui ont forgé cette notion, c'est-à-dire celui du «welfare» et de la mouvance engagée dans la transformation du service public de l'État-providence dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'insertion sociale par le travail. (Defourny et Nyssens 2006). Elles sont de ce fait fortement dépendantes des politiques publiques. Tandis que l'entreprise collective est présente dans tous les secteurs ou presque, évolue surtout à partir de l'autogénération de revenus que la vente de ses produits ou services lui procure sur le marché (privé et/ou public) tout en disposant d'une forte culture de viabilité économique propre. Au Québec, c'est surtout le cas des coopératives. Voir à ce sujet mon livre (Favreau, 2008 : 81-122).

<sup>3</sup> Hall et Soskice (2001) parlent d'«économies de marché libérales» et d'«économies de marché coordonnées», ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence : intervention plus marquée de l'État, présence plus forte de la société civile (syndicats, entreprises collectives...).

Au cours des deux dernières décennies, cette nouvelle économie sociale est en effet devenue le lieu d'un enjeu crucial: celui du renouvellement des formes de développement des territoires. La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a donc été particulièrement forte à partir des années 1980. Elle s'est réalisée autour de trois types d'initiatives :

- a) Des initiatives de formation à l'emploi à partir d'associations à visée pédagogique favorisant des apprentissages divers liés au marché du travail ou des entreprises d'insertion socio-professionnelle (Defourny, Favreau et Laville, 1998);
- b) Des initiatives de développement de services de proximité de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, logement social... (Vaillancourt et *al.*, 2003).
- c) Des initiatives de revitalisation économique et sociale croisant, à l'intérieur d'un processus d'intervention multi-activités, des acteurs divers engagés dans une communauté donnée dans la mise sur pied et le soutien - mais non exclusivement - d'entreprises collectives soit des coopératives soit des OBNL (Bourque et *al.* 2007).

Cette nouvelle économie sociale est plus ou moins proche, selon les cas, des composantes plus anciennes de l'économie sociale (Bidet, 2000) parce qu'elle dispose, pour l'essentiel, des mêmes grands traits distinctifs par rapport à l'entreprise privée c'est-à-dire qu'elles sont :

- 1) Des entreprises qui, à l'origine, sont des regroupements de personnes avant que d'être des regroupements de capitaux;
- 2) Des entreprises et des organisations dont la propriété est collective, propriété des usagers et/ou des salariés;
- 3) Des entreprises caractérisées par un fonctionnement démocratique inscrit dans un statut juridique d'association, de coopérative ou de mutuelle (ou dans des dynamiques associatives, coopératives ou d'entraide plus ou moins informelles);
- 4) Des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif, les surplus, profits et ristournes étant de caractère inaliénable;
- 5) Des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise ni dans un environnement favorable à leur participation directe sur ce terrain.

En termes plus généraux, le sens premier et fondamental attribué aux entreprises collectives est de **s'associer pour entreprendre autrement** selon l'heureuse formule de Demoustier (2001). De tous les débats de définition à propos de l'économie coopérative, sociale ou solidaire, il nous semble que cette formule soit la plus pertinente car le fait de la définir comme «une association pour entreprendre autrement» rend compte des trois dimensions de cette action collective sans en privilégier une au départ : la dimension sociale (s'associer), la dimension économique (entreprendre) et la dimension politique (le «autrement»). Selon les cas et les périodes, une dimension (ou deux) peut prendre plus de place que d'autres mais les trois sont partie intégrante

de sa dynamique<sup>4</sup>.

### L'entreprise collective comme mobilisation sociale : les trois dimensions

<b>S'associer</b>	Besoins de toute nature permettant de se regrouper dans des organisations démocratiques	Dimension sociale
<b>Entreprendre</b>	Affronter le marché dans la production de biens et de services	Dimension économique
<b>Autrement</b>	Pluralité d'engagements citoyens avec des mobiles sociopolitiques divers	Dimension politique

Plusieurs variantes de cette définition de base sont possibles les unes insistant plus sur la dynamique organisationnelle et sur le modèle coopératif (Vienney, 1994), d'autres sur la dimension politique de pratiques solidaires liées au développement de services de proximité (Laville, 2000), d'autres encore sur sa contribution économique et socio-institutionnelle (Bidet, 1997). Mais le dénominateur commun est le suivant : ce sont des organisations à caractère économique (créant de la richesse), au service d'un groupe ou d'une communauté (les membres et/ou la population sur un territoire) et misant sur la solidarité de diverses façons (une finalité sociale explicite conjuguée à sa finalité économique, un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes et une inscription des profits dans le patrimoine collectif).

Au XX<sup>e</sup> siècle, la coopération et l'économie sociale en général deviennent un secteur économique spécifique et contribuent de fait à rendre l'économie plus socialement responsable. C'est dire par là que toute une partie de l'économie prend ses distances et se démarque des lois du marché tout comme de la seule régulation publique. Elle se positionne dans un mode de production et d'affectation des bénéfices qui lui est propre et en mettant en oeuvre des principes d'organisation où la non-domination du capital se traduit dans les statuts mêmes de ces entreprises. Partant de l'existence effective de ce secteur spécifique, nous avançons donc l'idée qu'il s'agit d'entreprises où on s'associe pour entreprendre autrement, ce faisant nous intégrons dans l'économie sociale les trois dimensions dont elle est porteuse (sociale, économique et politique) à la différence de Dacheux et Laville (2003) qui insistent sur l'engagement citoyen en surdimensionnant son caractère politique, établissant ainsi une différence de nature – à notre avis peu pertinente - entre l'économie sociale (trop économique) et l'économie solidaire d'abord défini comme un engagement citoyen.

L'apport de l'économie sociale ne se limite évidemment pas à des emplois et aux nouvelles «entreprises sociales» engagées dans le secteur de la santé, des services sociaux et de l'insertion par exemple. On n'a qu'à penser à la gestion collective de l'offre que le syndicalisme

<sup>4</sup> Ce secteur est-il important? Économiquement parlant, il n'est pas un poids lourd mais il représente globalement 8 à 10 % de l'économie des pays développés en termes d'emplois (CIRIEC, 2000). Il ne faut cependant pas sous-estimer son importance. L'enquête du CIRIEC menée à l'échelle européenne avance des données fort significatives : près de 9 millions d'emplois (8 879 546) pour les 15 pays de l'Union Européenne avec des pointes pour certains pays tels les Pays-Bas (16,64% de l'emploi salarié du pays) ou le Danemark (13,85%). Ce sont aussi des secteurs socialement stratégiques : l'éducation, la santé, les services sociaux, l'environnement ou la culture.

agricole a généré, au mouvement coopératif dans les secteurs de l'agriculture, de l'assurance (mutuelles), de l'épargne et du crédit (Desjardins) et à son impact sur le développement économique du Québec, aux fonds de travailleurs qui réutilisent les épargnes de retraite de leurs membres dans le développement de PME en région, aux coopératives de solidarité multi-activités du petit commerce de quartier ou de village (dépanneur, station d'essence, centre d'horticulture...), à la récupération et au recyclage d'ordinateurs et d'appareils ménagers, aux coopératives éoliennes, aux bases de plein air d'un tourisme social, au développement d'entreprises culturelles ou aux coopératives de santé.

## **2. L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale : la sortie de l'éclipse**

On assiste depuis plus ou moins deux décennies à un renouveau de la coopération et de l'économie sociale un peu partout dans le monde. Au Québec, ce renouvellement passe par les coopératives de développement régional (CDR) dans les années 80-90 et par une nouvelle forme de coopérative, la coopérative de solidarité. Les coopératives ont un regroupement national, *le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité* (CQCM), le plus ancien des regroupements québécois d'économie sociale. Ce renouvellement passe aussi par des initiatives sectorielles plus récentes issues du Sommet du gouvernement du Québec de 1996 (petite enfance, ressourceries, entreprises d'insertion...) regroupées surtout au sein du *Chantier de l'économie sociale*. Ces deux regroupements exercent des fonctions politiques, des fonctions de soutien et de représentation auprès des gouvernements en la matière et sont des lieux de concertation et de délibération dans le développement d'entreprises collectives et d'entreprises sociales.

C'est en particulier, la transformation de l'État-providence dans de nombreux domaines et l'affaiblissement du service public de proximité qui lui correspond de même que la crise de l'emploi qui ont fait émerger de nouvelles demandes sociales pour de plus en plus de personnes auparavant protégées, traduisant ainsi des besoins peu satisfaits par le marché ou par l'intervention publique. L'identité collective a aussi été un ferment pour générer de nouvelles initiatives. Mais la condition d'identité pose sans doute davantage problème que la condition de nécessité. Une série de facteurs jouent contre cette identité collective : l'individualisme ambiant de même que la crise des dispositifs traditionnels de socialisation (la famille, l'école, le réseau de voisinage etc.). Toutefois, il existe encore aujourd'hui un terreau où s'enracinent de véritables dynamiques collectives. Ce terreau, c'est celui des mouvements sociaux. Le foisonnement contemporain de mouvements (femmes, jeunes, écologique...) n'est certes plus souvent l'expression d'identités collectives globalisantes. Mais il témoigne de prises de conscience collectives face aux défis présents.

### ***Le renouvellement de l'économie sociale et ses difficultés***

Ces initiatives éprouvent cependant des difficultés que l'on pourrait résumer de la façon suivante:

- 1) D'abord la difficulté pour les entreprises collectives de maintenir la dynamique participative initiale. Concevoir que les personnes qui travaillent dans une entreprise sont des associés ne va pas de soi. Cette association, cette participation dans l'entreprise n'est jamais acquise. C'est un construit social.
- 2) Ensuite, pour les initiatives issues du monde associatif (à la différence du monde coopératif), il apparaît difficile de développer une culture d'entreprise rendue nécessaire par la présence d'activités sur le marché alors qu'elles ont longtemps baigné dans une culture de financement public.
- 3) La difficulté de ce type d'entreprises de définir leur horizon propre en étant «coincées» entre l'entreprise privée qui a ses règles et sa logique et les services publics qui peuvent se sentir menacés.
- 4) La difficulté de faire reconnaître par les pouvoirs publics l'importance et la pertinence de logiques plus transversales là où le fond de l'air a depuis longtemps été celui de logiques sectorielles.
- 5) La difficulté de transiger, à partir d'un certain seuil de développement, entre des structures démocratiques misant fortement sur le bénévolat et le militantisme et celle où des professionnels occupent une place de plus en plus grande.

### **3. La fertilisation croisée des entreprises collectives et du développement des territoires du Québec**

On ne fait pas société sans territoires organisés sur la base d'un développement durable et solidaire. Face à la montée de la mondialisation néo-libérale, les communautés et les régions ont vu leur rôle redéfini: des régions gagnent (Benko et Lipietz, 1992), des régions perdent (Côté et al., 1995) et d'autres gagnent et perdent tout à la fois (Doucet, Favreau et Robitaille, 2007). Tel est l'enjeu socioéconomique dans lequel les entreprises à propriété collective s'inscrivent.

Les entreprises collectives sont présentes dans un grand nombre de secteurs et dans bon nombre de régions du Québec. Mais elles sont très peu actives dans la grande industrie (exception faite du monde agricole et bancaire) et au plan macro-économique (sauf exception avec Desjardins par exemple). En revanche, elles donnent leur pleine mesure dans le développement de communautés et des régions. La contribution de ces entreprises et du mouvement qui lui correspond est largement méconnue tout en constituant souvent un point aveugle pour les décideurs (le secteur existe bel et bien mais souvent dilué dans un tout indifférencié, le monde des entreprises). Or de ce mouvement plus que centenaire, il convient de dire deux choses importantes lorsque vient le temps de reconstituer son itinéraire au Québec: à l'origine des initiatives de ce dernier, il y a d'abord l'insécurité des classes populaires du Canada français (comme on disait à l'époque), les inégalités sociales fortes vécues par ce groupe national au sein du Canada. À l'origine de ses initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, la volonté de «vivre ensemble» d'une communauté particulière. À l'origine de ces initiatives, il y a finalement aussi le rêve d'une société socialement plus juste et équitable. Tels sont les trois moteurs d'action collective qui ont fait émerger cette économie chez nous : **le**

**besoin, l'identité, le projet d'un autre monde** (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Il y a donc, en premier lieu, des communautés (des territoires) et des groupes sociaux acculés à la précarité ou encore asservis par les conditions qu'impose un développement extraverti. Ce qui a conduit des gens à mener un combat contre la dépendance lequel doit impérativement passer par un développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui développement solidaire et durable (Jean, 2007).

Mais quel est l'impact réel sur l'ensemble de la société québécoise des entreprises collectives et des différentes «familles» de l'économie sociale ? La nouvelle jeunesse des coopératives et de l'économie sociale ne nous dispense pas d'un examen critique. Une étude des structures de soutien et de représentation politique des entreprises collectives s'imposait. Elle constitue un révélateur par excellence de la qualité démocratique de ces organisations et de leurs réseaux. Les raisons de l'existence des regroupements qu'elles se sont données sont diverses mais certaines sont devenues au fil du temps essentielles : 1) celle d'être un relais entre les initiatives locales et les pouvoirs publics ; 2) celle de la nécessaire promotion auprès de l'ensemble de la population des produits et des services de ce type d'entreprises ainsi que les valeurs ; 3) celle d'offrir des services aux membres ; 4) puis, celle d'aider au développement de partenariats divers (Defourny, 2002).

Aujourd'hui, les entreprises collectives québécoises – coopératives, mutualistes et associatives – ont un chiffre d'affaires global de plus de 20.7 milliards de dollars et emploient environ 132 000 personnes sans compter les milliers de dirigeants bénévoles (plus de 20 000 dans le seul mouvement coopératif). À la force de frappe de Desjardins et des coopératives *dans leur ensemble, réunies sous le chapeau du Conseil* québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) s'ajoute, depuis le milieu des années 90, celui du *Chantier de l'économie sociale*, un regroupement surtout d'entreprises « associatives » (OBNL) issues le plus souvent d'un mouvement associatif urbain engagé dans la lutte contre la pauvreté. Sans compter celle des syndicats qui par leurs fonds de développement et autres dispositifs (caisses d'économie...) ont une politique de développement à l'égard de ce type d'entreprises.

### ***Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines mais des histoires particulières***

Conceptuellement, les coopératives et les OBNL de même que les mutuelles sont des familles d'un même ensemble qu'on appelle l'« économie sociale ». Cela est très clair notamment dans l'article d'introduction de Defourny et Develtere (1999) ou dans le Guide d'analyse du RISQ (2004). Cependant, au Québec, l'expression prête à confusion puisque qu'un regroupement, le Chantier de l'économie sociale, en détient en quelque sorte l'appellation tandis que la mouvance syndicale utilise la notion d'économie solidaire et que le mouvement coopératif a tendance à se définir d'abord par l'identité coopérative. Ces trois expressions – coopérative, sociale ou solidaire – sont révélatrices d'histoires, de cultures organisationnelles et même de visions différentes du développement économique et social<sup>5</sup> tout en ayant une caractéristique centrale

---

<sup>5</sup> La comparaison internationale peut aussi nous induire en erreur. Par exemple en France, à la différence du Québec, la notion d'« économie sociale » est principalement portée par la famille coopérative et mutualiste et celle d'« économie solidaire » par des associations (des services de proximité du type CPE ou des entreprises d'insertion).

commune : ce sont des entreprises à propriété collective. Ce qui les distingue des entreprises marchandes ou d'État, c'est-à-dire publiques. En ce sens, elles constituent un « tiers secteur » à côté et en interface avec l'entreprise privée et l'entreprise publique.

**Emplois, chiffre d'affaires, taux de survie et de croissance  
des entreprises collectives et sociales**

<b>Économie coopérative et mutualiste</b> (source : Direction des coopératives, MDEIE, 2007)	<b>Économie associative</b> (source : Chantier, 2002 dans RISQ 2004, p. 5 <sup>6</sup> )
3 233 coopératives et 39 mutuelles	3 941 OBNL
87 461 emplois (dont 43 272 dans les non-financières)	45 080 emplois
20 000 dirigeants bénévoles	
20.7 milliards de dollars (dont près de 9 milliards de chiffre d'affaires dans les non-financières)	1,3 milliard de dollars

**Taux de survie des entreprises coopératives au Québec**

Entreprises	Taux de survie sur cinq ans	Taux de survie sur 10 ans
Taux de survie moyen des coopératives	64 %	46 %
Taux de survie moyen du secteur privé	36 %	20 %

Source : MIC (1999)

#### **4. L'économie sociale québécoise : amener le débat plus loin**

##### ***Une approche plus politique s'impose***

Les regroupements nationaux d'économie sociale et les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres au plan politique sont l'angle mort de la plupart des travaux de recherche en économie sociale au Québec depuis 10 ans. Face à cette question où zones de collaboration et zones de tension se croisent régulièrement, c'est donc une autre approche que celle de la sociologie économique qu'il fallait convoquer pour compléter l'analyse et répondre à certaines questions laissées sous le boisseau. Ce texte ouvre une nouvelle avenue de recherche

<sup>6</sup> Le Chantier ne dispose pas de données plus récentes que celle de 2002 ni de suivi sur ces OBNL.

susceptible de déborder la seule sociologie économique des entreprises collectives, insuffisante à notre avis. D'abord qui représente qui ? Comment les formes de soutien et de représentation des regroupements nationaux aux organisations membres ont-elles évolué dans la dernière décennie ? Quelles sont les principales bases sociales de chacun des regroupements ? Quelles formes de collaboration se sont-ils donnés ? Comment s'expliquer les rivalités entre eux ?, etc.

Au plan plus général, nous abordons ainsi l'économie sociale d'abord par ses fonctions politiques et l'étude des processus politiques effectifs (Grossman et Saurugger, 2006), notamment les rapports stratégiques que les organisations développent entre elles et au cœur desquelles il y a tout à la fois défense de causes sociales et défense d'intérêts professionnels. Plus spécifiquement, on peut alors comparer les deux regroupements autour des différents **répertoires d'action** : non seulement le poids économique des entreprises (emplois, actifs...) mais aussi leur enracinement régional, leur présence sectorielle, leur histoire sociopolitique propre; leur culture démocratique; la stratégie principale dans leurs rapports avec les pouvoirs publics ; leur financement externe et interne; leur présence internationale...

Autrement dit, le dévouement du personnel salarié ou bénévole, la création d'emplois ou les références affirmées à des valeurs sociales ne garantissent pas la qualité des actions. C'est dire que l'autorégulation n'offre pas de garantie suffisante. Comme toute autre organisation dans une société démocratique, ces regroupements se doivent d'être présentés comme ils sont et non uniquement pour ce qu'elles prétendent être. Donc, comment ils se comportent politiquement, c'est-à-dire, en premier lieu, leur fonctionnement et leur vitalité démocratiques (leurs rapports aux membres) ; deuxièmement, leur interaction avec les autres et entre elles ; troisièmement leur capacité d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics.

### ***Deux familles d'entreprises, la famille coopérative et mutualiste et la famille associative***

La notion d'économie sociale au Québec est entrée dans l'espace public québécois depuis plus de 10 ans avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) affirme à ce propos :

*Aujourd'hui l'économie sociale a acquis une reconnaissance comme forme de développement et en tant que composante du développement local et régional... elle est notamment représentée par deux regroupements :*

- 1. le Chantier de l'économie sociale, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie.*
- 2. le Conseil de la coopération du Québec dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).*

*L'économie sociale n'est pas un bloc monolithique. Tant par les secteurs d'activité économique choisis que par les populations visées et les modes de fonctionnement, les entreprises qui y appartiennent se placent sous le signe de la diversité, de la pluralité et de la flexibilité. Ces organismes et ces entreprises partagent les mêmes valeurs et principes... mais présentent par contre des situations et des réalités très différentes selon leur secteur d'activité, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc. (RISQ, 2004 : chap. 2, p. 2 et 3).*

Cette citation, en apparence anodine, induit deux choses importantes presque jamais abordées dans la recherche en économie sociale : 1) la reconnaissance de l'existence de plusieurs regroupements nationaux d'économie sociale au Québec ; 2) l'existence de zones de collaboration mais aussi de tension entre les différentes composantes de cette économie sociale.

Dans le cas du Québec, les coopératives et les mutuelles se sont regroupées au sein d'une même organisation, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). De son côté, le monde associatif n'est pas d'abord formé d'OBNL entreprenantes mais de deux types d'embranchements dont le plus important est celui des organisations communautaires : 1) les «organisations communautaires autonomes» qui se distinguent par leurs activités à dominante sociale ou sociopolitique et dont la majorité évolue au sein du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (ACA) en étant regroupées au plan sectoriel dans 23 «fédérations» et sur le plan territorial dans un certain nombre de réseaux à vocation régionale. Le Comité aviseur de l'ACA agit comme interlocuteur commun de ces dernières auprès du gouvernement du Québec dans le périmètre du Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome (SACA) ; 2) les entreprises d'«économie sociale» dans laquelle on retrouve des OBNL engagées dans des activités économiques dont certaines sont regroupées au sein du Chantier de l'économie sociale<sup>7</sup>.

Vu sous cet angle, il existerait deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec plutôt qu'un. Le CQCM est un regroupement national qui intègre la famille des coopératives et des mutuelles réunissant ainsi la principale famille de l'économie sociale, toutes générations confondues, en s'appuyant sur une tradition de 65 ans de regroupement à l'échelle nationale, des ancrages territoriaux bien organisés et représentatifs du mouvement coopératif et mutualiste dans l'ensemble du Québec, les CDR, et des fédérations sectorielles diverses. Il est en outre relativement autonome financièrement et dispose de ses propres filières d'entrée au gouvernement. En ce sens, même si sa visibilité politique comme levier de changement social est très modeste, il représente la partie la plus substantielle de l'économie sociale parce qu'il symbolise un mouvement historique de changement social qui remonte à un siècle et demi, et

---

<sup>7</sup> Le caractère entreprenant de ces OBNL n'est pas encore vraiment établi. On pourrait avancer qu'il faut par exemple 50% des ressources en provenance de la vente de produits et/ou de services pour être considérée comme une entreprise collective. D'autres vont se satisfaire de 10%. On ne peut pas enfermer l'économie sociale dans une frontière trop précise sans la dénaturer. Mais la marge entre 10% et 50% est considérable. À 50% de revenus propres, on est certainement plus proche du développement dans la durée. À 10% de revenus propres, on est plutôt dans l'«entreprise sociale» cherchant des réponses aux questions auxquelles l'État préfère répondre par un financement public à des initiatives nouvelles (santé, services sociaux...) plutôt que d'en assumer directement la responsabilité.

parce qu'il a su, avec ses hauts et ses bas, se renouveler sans cesse. Le Chantier est aussi un regroupement national qui intègre, pour l'essentiel, la famille associative en dépit de son discours politique de représentant de l'ensemble de l'économie sociale. Il exerce le *leadership* d'un courant entreprenant au sein du mouvement associatif dans la dernière décennie, courant qui avait grand besoin d'une représentation politique auprès des pouvoirs publics.

On peut déplorer l'existence de deux regroupements d'économie sociale. Mais il faut aujourd'hui, après près de 10 ans, constater que cette forme d'unité – un seul regroupement national - ne s'est pas concrétisée dans les faits et que les possibilités d'y parvenir sont plutôt minces, voire inexistantes<sup>8</sup>. En bonne partie parce qu'en choisissant de se constituer formellement en association en 1999, le Chantier allait alors se préoccuper davantage de son propre devenir financier et politique – à savoir sa capacité d'influence et les moyens de financer ses opérations - que de l'intérêt collectif des différentes composantes à l'origine de la coalition.

### **Éléments de bilan des relations entre les différentes familles**

Rétrospectivement, l'expérience québécoise de la dernière décennie, si on situe la comparaison au plan international, est originale sur deux points :

- 1) Des passerelles existent entre les différentes parties constituantes de l'économie sociale, entre l'«économie sociale coopérative» et l'«économie sociale associative» contrairement par exemple à la France où l'économie sociale (principalement coopérative et mutualiste) et l'économie dite solidaire (principalement associative) sont plus souvent qu'autrement polarisées<sup>9</sup>.
- 2) Une cohabitation active des différents réseaux avec les pouvoirs publics (d'un gouvernement nationaliste surtout) a réussi sur quelques enjeux de la décennie 90 dans la foulée du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi (la petite enfance, insertion socioprofessionnelle, aide à domicile,...). D'où la proposition de notre livre (Comeau et *al.*, 2001) sur cette cohabitation avec les pouvoirs publics.

Mais il faut revisiter en quelque sorte cette originalité car il y a un certain retour à la case départ en termes de perspectives. Il y a deux regroupements plutôt qu'un parce qu'il y a deux familles comme il y a deux grandes centrales syndicales de travailleurs. Il n'est donc pas permis de dire que le Chantier de l'économie sociale réunit l'ensemble de l'économie sociale pas plus que le CQCM ne réunit que les grandes coopératives financières et agricoles. Quand on sait que la majorité des coopératives membres des fédérations du CQCM sont de petites et moyennes coopératives (Arteau et alii, 2005). Ce n'est pas particulier au Québec, les deux familles existent également au Canada et ont leur regroupement propre, d'un côté le *Canadian Co-operative Association* (CCA) et le Conseil canadien de la Coopération et de l'autre le *Canadian CED Network* :

---

<sup>8</sup> On peut objecter que le Sommet de l'économie sociale de 2006 a été un événement unificateur. Moment de grâce mais dans les faits il n'a suscité qu'une coalition... fugitive avec des appels au rassemblement. Voir à ce propos le bilan d'ensemble de la dernière décennie dans mon livre (Favreau, 2008 : 157-188).

<sup>9</sup> Laville s'est fait le théoricien de cette polarisation et de cette rupture (Laville, 2000 ; Laville 2003).

«Academics and policy-makers may refer to the third sector or the voluntary sector, but the concepts are largely abstractions. There are two areas of economy, however, that do stand out as being distinctively organized and profiled, and that they are understood to have social dimensions. These are co-operatives in one hand, and community economic development (CED) organizations on the other. Across Canada as a whole, co-operatives and CED are the best-organized and most highly articulated nuclei of what may be understood as the social economy» (Fairbain, 2002 : 114).

## **5. L'enjeu politique de la coopération et de l'économie sociale aujourd'hui au Québec**

Les réseaux de recherche travaillant sur les entreprises collectives s'interrogent tous à des degrés divers sur la question du renouvellement de l'État social. L'État social a été parachevé dans l'après-guerre en s'appuyant sur trois piliers : 1) le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...); 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et 3) une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance emploi, d'insertion socioprofessionnelle, de développement local et régional, politique à l'égard des coopératives...). Mais cet État social est partiellement tombé en crise parce qu'il n'est pas parvenu à sortir de la précarité quelque 20% de sa population active, parce qu'il a exclu la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de construction des grands services publics destinés aux communautés et aux régions (éducation, santé, formation de la main-d'œuvre...) et qu'aujourd'hui les vertus du marché s'affirment ouvertement en tentant de démontrer qu'il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines (privatisation de la santé, ciblage de la protection sociale, valorisation de l'assurance privée...). Par où passe alors le renouvellement de l'État social au Québec aujourd'hui? Quel type d'interface la coopération, l'économie sociale et les organisations communautaires ont-ils développé avec les pouvoirs publics depuis une décennie? Tel est l'enjeu politique.

En premier lieu, il y a la question du rapport démocratique entre l'État et la société civile. Il est généralement fort ambivalent. Les rapports entre l'État et la «société civile» ont beaucoup changé dans les deux dernières décennies. L'État a en effet délaissé en partie sa fonction d'architecte du développement économique (planification quinquennale, nationalisations, gestion de grandes entreprises publiques...) et accentué son rôle d'architecte des compromis sociaux. D'autre part, la «société civile» a aussi beaucoup changé : elle n'a plus d'acteur principal autour duquel se soudaient – à des degrés divers - d'autres acteurs sociaux, c'est-à-dire un mouvement ouvrier constitué autour de trois grandes organisations que sont le syndicalisme, le mouvement coopératif et les partis politiques de gauche. Et cela pendant plus d'un siècle.

De plus la bureaucratisation de l'État a eu, dans les dernières décennies, des effets importants sur la «société civile», celui d'accélérer la professionnalisation des organisations sociales, des associations citoyennes et des mouvements sociaux en général. Les stratégies d'action collective se sont déplacées de la mobilisation militante vers le lobby et la visibilité des organisations lesquelles recherchent l'accès à deux ressources majeures pour faire progresser les choses : le financement public et la reconnaissance de nouveaux métiers à la recherche d'un

certain statut dans la société. D'où l'investissement considérable notamment dans le marketing politique. À un point tel que la professionnalisation est présentée comme inéluctable. Son sens premier est d'être montré comme hautement souhaitable. C'est aussi le sens premier accordé à l'autre notion, plus large mais du même registre, celle d'institutionnalisation. Dans ce nouveau contexte, la réflexion politique est plus ou moins devenue une perte de temps et l'intervention à privilégier est devenue l'action qui favorise l'obtention de postes variés de compétence d'ordre administratif (gestion, communication...), réguliers et permanents si possible, au détriment de l'action qui donne du sens. L'impulsion politique du projet fondateur tient toujours lieu de discours mais il est passé au second plan au bénéfice de stratégies de reproduction.

La professionnalisation peut-elle être un progrès, une avancée ? Oui si la professionnalisation est explicitement pensée et balisée par des règles démocratiques nouvelles. Or, ce n'est pas souvent le cas. En fait, il y a absence de réflexion sur la professionnalisation **dans** les organisations et la professionnalisation **des** organisations. Car il s'agit bien de deux choses différentes : la première concerne l'incorporation des compétences sectorielles nécessaires, la seconde a trait aux organisations qui se font «bouffer» dans leur fonctionnement démocratique quotidien par les professionnels qui en viennent à exercer l'essentiel de la décision politique (Freyss, 2004). Le déficit démocratique de la «gouvernance» associative est là : la présence d'acteurs non-élus dans l'arène publique qui exerce les fonctions principales de l'organisation. Et, derrière un discours d'autonomie proclamée et réclamée, une dépendance politique inavouée, des financements publics à une telle hauteur qu'il n'y a plus moyen de se concevoir autrement. L'engagement social initial ne disparaît pas, il change de sens et de cible. De «mouvement social», on devient peu à peu un simple groupe d'intérêt public.

Dans un tel scénario, trois logiques sont à l'œuvre et se concurrencent mutuellement : 1) celle de la solidarité avec les populations desservies c'est-à-dire la proximité avec elles, la réciprocité entre organisations autour d'enjeux communs... ; 2) la logique de prestation ciblée de services, sa spécialisation renforcée et le recrutement sur la base de compétences très spécifiques... et 3) la logique «corporatiste» c'est-à-dire la pratique du lobby, la continuelle recherche de nouvelles formes de reconnaissance auprès des pouvoirs publics et la concurrence avec d'autres organisations pour occuper le terrain et obtenir un meilleur financement. Toutes les organisations ne vivent pas ce scénario bien qu'il soit, dans certains secteurs, prédominant. En fait, il y a plusieurs voies possibles à la professionnalisation pourvu que la chose soit débattue et non pas considérée comme une évidence. Les organisations font des choix différents. On peut minimalement voir trois types de choix se dessiner :

- 1) Des organisations font le choix de se donner une large autonomie politique en combinant financement propre et financement public<sup>10</sup> ;
- 2) Des organisations font le choix de travailler prioritairement au niveau local, en misant beaucoup sur leurs militants et leurs bénévoles et sur l'autogénération de revenus en refusant d'être à la merci du financement public<sup>11</sup> ;

---

<sup>10</sup> C'est le cas d'organisations du mouvement pour la consommation responsable comme Équiterre (voir Nez, 2006).

<sup>11</sup> C'est le cas des centres communautaires de loisir et de leur fédération (voir Bellemare, Briand et Fréchette, 2003).

- 3) Des organisations font le choix de miser surtout sur leurs professionnels et d'aller prioritairement vers le financement public au point d'en faire leur assise principale<sup>12</sup>.

## 6. Entreprises collectives et État social : par où passe le renouvellement?

Compte tenu des limites de l'État identifiées précédemment, par où passe son renouvellement? La proposition la plus couramment avancée est : par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs. Une économie régulée soumet les entreprises à des normes et l'État opère un retour à un impôt plus progressif tout en favorisant le développement de services collectifs (publics ou collectifs) pour encourager l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions dans la perspective d'un **État stratégique** (Côté et alii, 2005) ou d'un **État partenaire**. Est-ce bien satisfaisant? À notre avis, la notion «d'État stratégique» est une notion pauvre qui a trois limites :

- Elle souffre de déficit politique par une trop forte insistance sur les fonctions régulatrices de l'État et pas assez sur les fonctions politiques c'est-à-dire le débat de société autour du bien commun, de la production et de l'exercice du pouvoir collectif.
- Elle sous-estime les politiques publiques à vocation universelle (d'assurance) au bénéfice de l'assistance par l'intermédiaire d'associations citoyennes travaillant souvent de façon très ciblée en partenariat avec l'État.
- Elle sous-estime que la construction partenariale avec l'État est conditionnée par la présence durable de partis politiques progressistes au pouvoir. Ce qui n'est pas le cas au Québec.

Bref, il faut un État qui rend capable («*enabling State*») mais aussi un État garant («*ensuring State*»), un État régulateur mais aussi un État démocratique dans lequel les partenariats opèrent sur la base de choix politiques d'abord et non sur la base principalement des activités d'influence de *lobbies* politico-administratifs. Le Québec a réussi à se distinguer en Amérique du Nord en dépit des contraintes fortes issues du Consensus de Washington dominé par notre voisin du Sud qui fait prévaloir : 1) la supériorité des arrangements volontaires sur les arrangements collectifs dans lesquels l'assurance privée et les organisations professionnelles trouvent une place de choix; 2) la diminution générale du poids de l'État; 3) l'affaiblissement du syndicalisme suspecté de défendre des privilèges; 4) la politique d'aide aux pauvres par des associations (Merrien, 2007 : 839-854).

En effet au Québec, l'État pèse pour 48,6 % (au Canada pour 42,8 %) car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... avec un régime fiscal qui favorise la diminution des écarts entre les ménages<sup>13</sup>. Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes

---

<sup>12</sup> C'est souvent le cas de nouveaux réseaux d'économie sociale nés dans la dernière décennie et de leur regroupement le Chantier de l'économie sociale (Favreau, 2005 et 2007).

<sup>13</sup> Selon l'étude de Godbout et St-Cerny de l'Université de Sherbrooke (Chaire de recherche en fiscalité, 2007) dont les résultats sont parus dans le journal *La Presse* du 19 janvier 2008.

«ultralibéraux». Une partie de cette distinction s'explique par un mouvement syndical numériquement et politiquement fort, un mouvement coopératif nettement plus important, un mouvement associatif très actif et une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF...) faisant relativement bon ménage avec les grandes institutions du mouvement coopératif et syndical (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...). Le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée mais grâce à une intervention de l'État adossée à une cohabitation active avec l'«autre économie» et les mouvements sociaux. Mais ! Car il y a un «mais»...

### ***Le renouvellement de l'État social au Québec : une expérience fragilisée***

Mentionnons ici que la «néocorporatisation» du social, c'est-à-dire l'emprise de certaines organisations de la société civile sur les processus de consultation et d'élaboration de nouvelles politiques publiques, est une réalité qui guette depuis plusieurs années les partenariats antérieurement développés. De plus les partis qui se succèdent au pouvoir n'ont pas maintenu à l'ordre du jour des politiques progressistes en la matière. Plusieurs de ses politiques sont devenues des politiques publiques incertaines : asymétrie contractuelle d'une organisation à l'autre; manque de vision politique à moyen terme dans bon nombre d'organisations qui naviguent à vue; instabilité relative des programmes mis en place. Le Québec social des cinq dernières années est entré dans une période plus réactive. C'est non seulement le cas de certaines politiques publiques mais également de certains mouvements sociaux redevenus de simples groupes d'intérêt. Certaines recherches avaient pressenti ces changements sans toutefois y donner suite dans leurs travaux subséquents :

«Les mouvements sociaux doivent également affronter la logique concurrente des organisations. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le manque de mobilisation au sein des mouvements peut être contourné par le recours à la professionnalisation et à la bureaucratisation, ce qui ouvre la voie à une transformation du mouvement social en un groupe d'intérêt....(Peticlerc, 2003 : 22)

### ***Coopération et économie sociale dans la dernière décennie : un bilan contrasté***

Où en sommes-nous rendus après 10 ans de travail fédérateur autour du concept d'économie sociale? Le bilan doit d'abord se faire autour de ses différentes familles.

#### ***La famille coopérative et mutualiste***

Avec la fin des années 80, le mouvement coopératif se refait une cohésion en posant les dernières pierres d'un regroupement de l'ensemble des coopératives qui aura intégré les nouvelles générations d'entreprises coopératives. C'est ce qui constitue aujourd'hui le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Dans la dernière décennie, le mouvement coopératif est également en croissance (Brassard et Rompré, 2006). Il franchit même une autre étape en ouvrant de nouveaux chantiers dans le développement des régions : 1) celui de l'accès des communautés aux énergies renouvelables; 2) celui de l'accès à des

services de santé de proximité; 3) celui du développement de services multi-activités dans les collectivités en déclin; 4) celui de la production agricole à circuits courts (produits du terroir, agriculture biologique...).

### **La famille syndicale**

Au fil des années 80-90, le mouvement syndical aura confirmé son engagement sur le terrain économique dans la création d'emplois et le développement des régions : le Carrefour de la solidarité qui regroupe les différentes initiatives de la mouvance CSN et la stratégie du Fonds de solidarité de la FTQ misant sur le développement de PME en région sont sans contredit des avancées de premier ordre. Contribution majeure : la capitalisation des entreprises québécoises.

### **La famille associative (OBNL)**

L'entrepreneuriat social a pris racine au sein du mouvement associatif avec l'arrivée du Chantier d'économie sociale. Des financements sous gestion collective sont apparus: le RISQ (initiative partenariale issue du Sommet de 1996) et un fonds de capital patient (en 2004) ont pris place à côté des initiatives des autres organisations. Un nouveau regroupement soutenu par les autres familles (coopérative et syndicale) à sa fondation a émergé, le Chantier de l'économie sociale. Simultanément, les objectifs de création d'emplois dans les secteurs sociaux identifiés par le Sommet (petite enfance, ressourceries, insertion...) ont été atteints. Les réussites de ce type d'initiatives ont particulièrement été mises en relief par les travaux préparatoires du Sommet de l'économie sociale (Sommet de l'économie sociale, 2006).

Au bilan général, il y a des avancées :

- a) Un virage économique confirmé de plusieurs organisations sociales (syndical, communautaire...) malgré des résistances du côté des organisations de défense de droits et du syndicalisme du secteur public.
- b) Une entrée en scène assez définitive d'outils et de dispositifs plus structurants de développement en matière de financement et d'accompagnement-conseil.
- c) Un élan nouveau de l'entrepreneuriat collectif et social dans plusieurs communautés (milieu rural, milieu urbain).
- d) Un nouveau regroupement exerçant une représentation politique du courant d'entrepreneuriat social des OBNL et une cohésion renouvelée des coopératives avec le CQCM.

Mais plusieurs questions, qui concernent surtout le caractère de «mouvement», la représentativité et la démocratie à l'interne, sont demeurées en suspens :

- a) Le mouvement identitaire autour du concept de l'économie sociale a-t-il réussi à gagner les principales organisations de cette mouvance des entreprises collectives et sociales?
- b) La représentativité des organisations est-elle bien établie?

- c) Le «compromis fondateur» de 1996 (créneaux ciblés depuis 10 ans) et l'«innovation institutionnelle» que certains lui attribue tiennent-ils toujours la route?

En résumé, la décennie qui vient de s'écouler témoigne, au plan politique, d'un bilan contrasté :

1. Un saut qualitatif certes parce que la conceptualisation autour de la notion d'économie sociale aura permis d'agir comme terrain et lieu de rencontre de nombreuses initiatives (coopératives, associatives, publiques) évoluant, pour un certain nombre, en rangs dispersés et aura mis à contribution de nombreux chercheurs. Elle aura servi d'élément fédérateur.
2. La tentative de regrouper toutes ces initiatives autour d'un seul regroupement n'a cependant pas abouti. La représentativité des acteurs appelés à négocier au nom de l'ensemble des entreprises collectives reste aussi mal établie.
3. La concurrence, la défense des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la très grande place attribuée aux professionnels dans l'organisation constitutive du Chantier depuis ses origines (sans contrepartie d'un militantisme de mouvement) et l'autolégitimation sont à mettre au chapitre des pertes en contexte de retour à des politiques publiques incertaines.

L'ÉS est en effet prise avec quelques démons intérieurs : la volonté hégémonique de certaines de ces composantes, une professionnalisation qui demeure un impensé politique, une institutionnalisation précoce et un déficit démocratique dans certains secteurs.

### ***Relance et recomposition politique des initiatives entrepreneuriales collectives***

La relance passe par des politiques progressistes assurément. Mais celles-ci ne sont pas pour demain. Le renouveau passe par l'innovation. Où est-elle aujourd'hui? Elle est notamment dans les coopératives d'énergie renouvelables, dans le secteur de la santé et dans les services de proximité multi-activités en difficulté qui aujourd'hui ont la cote. Sous le *leadership* du *Conseil québécois de la coopération et de la mutualité* (CQCM), quelques innovations apparaissent. On assiste même aujourd'hui à une inversion des pôles d'innovation en économie sociale. Ce renouveau coopératif correspond d'ailleurs à une tendance internationale:

«Ainsi, au niveau de l'Union européenne... il apparaît que le mouvement coopératif regroupait, à la fin des années 90, plus de 160 000 entreprises et près de 3,5 millions de salariés. Dix ans plus tôt, Eurostat indiquait qu'il ne représentait qu'un peu plus de 100 000 entreprises et moins de 2 millions de salariés : la croissance en dix ans a été spectaculaire» (Defourny, 2002 : 97).

### ***Émergence d'un mouvement de consommation responsable***

Puis, il y a ce qui a poussé à côté de la coopération et de l'économie sociale proprement dites en se distinguant sans concurrence des deux familles précédemment mentionnées mais en se situant près de cette mouvance, avec ses stratégies propres, ses filières auprès des pouvoirs

publics, ses financements et même ses réseaux internationaux... : c'est le cas du mouvement pour la consommation responsable (agriculture équitable, commerce équitable Nord-Sud, finance éthique, souveraineté alimentaire...). *Équiterre* est au cœur de ce processus (Nez, 2006). C'est la préoccupation écologique qui explique ce développement : elle est très mobilisatrice et en train de construire un engagement citoyen notamment des Québécois de moins de 30 ans. Ce mouvement a pris beaucoup de force depuis le début des années 2000 et est en train d'atteindre un niveau d'influence très significatif qui traverse les préoccupations de la plupart des partis politiques.

### ***Et la recomposition politique?***

Elle devra certainement se faire avec ces trois familles d'organisations – et des outils économiques des syndicats qui lui sont associés - en tenant compte de leur culture démocratique respective. Il n'y a pas beaucoup de précédents en matière de concertation et l'expérience internationale de l'économie sociale n'offre pas de modèle prêt-à-porter. Par contre, certains principes politiques tels que le pluralisme, la parité de participation et la réciprocité peuvent être suggérés. Chose certaine, l'économie sociale et solidaire devra compter davantage sur elle-même dans les prochaines années.

## Bibliographie de référence<sup>14</sup>

- ARTEAU, M., BRASSARD, M.-J. ET M.-C.MALO (2005). *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*. Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau, 16 pages.
- BARTOLI, H. (2003), *Éthique et économie : médiation du politique*, Secteur des sciences humaines et sociales, UNESCO, Paris, 80 pages.
- BIDET, É. (2000). «L'économie sociale, un éclairage théorique sur un concept méconnu ». Dans *Économie et Solidarités*, vol. 31, numéro 2, p. 64 à 80.
- BOURQUE, D., Y., COMEAU, L. FAVREAU, et L. FRÉCHETTE (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. PUQ, Sainte-Foy.
- BRASSARD, M. J. et M. ROMPRÉ (2006). «1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans». Dans Venne, M. *L'annuaire du Québec*, Fides, Montréal, p. 56 à 62.
- COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M. MENDELL (2001). *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*. PUQ, Sainte-Foy, Québec.
- CÔTÉ, L., B. LÉVESQUE et G. MORNEAU (2005), «Les conditions gagnantes pour un changement en profondeur, une vision partagée, une gouverne appropriée et un État stratège», *Le Devoir*, 8 novembre 2005.
- DACHEUX, É. et J-L. LAVILLE (2003). *Économie solidaire et Démocratie*. Hermès, n° spécial de la revue, n° 36, Paris, CNRS Éditions, 250 pages.
- DEFOURNY J., P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (dir.) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Bruxelles, De Boeck Université.
- DEFOURNY, J., L. FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international*. Desclée de Brouwer, Paris.
- DEMOUSTIER, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Syros, Paris.
- DOUCET, C., L. FAVREAU et M. ROBITAILLE (2007). *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd*. CRDC-CRDT-UQO, Gatineau.
- FAIRBAIN (2002). «How «Social» are Co-ops ? Tensions, Transitions, and the Social Economy of Co-operatives in Canada», *Économie et Solidarités*, vol. 33, numéro 1, p. 112 à 130.
- FAVREAU, L. (2008), *Les entreprises collectives, enjeux territoriaux et sociopolitiques de la coopération et de l'économie sociale*, Presses de l'Université du Québec, Sainte Foy.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1999). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*. Presses de l'Université du Québec, Sillery.
- GROSSMAN, E. et S. SAURUGGER (2006). *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*. A.Colin, Paris.
- GUESLIN, A. (1998). *L'invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et des mutuellistes dans la France du XIXe siècle*. Economica, Paris.

---

<sup>14</sup> On retrouvera une bibliographie complète dans Favreau 2008 (p.307 à 321).

JEAN, B. (2007), «Vers un développement territorial solidaire et durable». Communication au Colloque international de développement territorial durable, USC, Florianapolis, Brésil, 2007, 21 pages.

NEZ, H. (2006). *Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Équiterre (1993-2005)*. Cahier de la CRDC, série Pratiques économiques et sociales, no 28, UQO, Gatineau.

RISQ (2004). *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Montréal.

## Publications de l'ARUC-Développement territorial et coopération

### Série « Recherches »

- REC-01-2008 ARUC – Développement territorial et coopération (2008), *Programme préliminaire de recherche*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» n° 1, septembre 2008, 32 pages.
- REC-02-2008 FAVREAU, L. (2008), *Coopératives et développement durable et solidaire des territoires : éléments d'une problématique*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» n° 2, septembre 2008, 42 pages.
- REC-03-2008 BRASSARD, M.J. et M. ARTEAU (2008), *Coopératisme et développement territorial : quels liens?*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» n° 3, septembre 2008, 30 pages.
- REC-04-2009 FAVREAU, L. (2009), *Développement des territoires, entreprises collectives et politiques publiques : Le bilan québécois de la dernière décennie*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» n° 4, mai 2009, 24 pages.

### Série « Études »

- ETU-01-2009 CHEVRIER, H. (dir.). *L'expérience coopérative en milieu insulaire*. Actes du Forum sur la coopération tenu les 22 et 23 mai 2008 aux Îles-de-la-Madeleine (Québec) précédés d'extraits du rapport de recherche. Îles-de-la-Madeleine (CERMIM) et Rimouski (ARUC-DTC) : Cahiers de l'ARUC - Développement territorial et coopération, Série « Études » n° 1, janvier 2009; vi, 99 pages.
- ETU-02-2008 MCSWEEN, N. et L. FAVREAU (2008), *La contribution du commerce équitable au Burkina Faso : l'apport des organisations de type coopératif*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» n° 4, Décembre 2008, 26 pages.

### Série « Conférences »

- CON-01-2008 ARUC – Développement territorial et coopération (2008), *Compte rendu du séminaire de lancement*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Conférences» n° 1, septembre 2008, 36 pages.
- CON-02-2009 Collectif (2009), *Intervention et développement des communautés : enjeux, défis et pratiques novatrices*. Actes du colloque tenu dans le cadre du 76e congrès de l'ACFAS, sous la direction de Comeau Y. Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Conférences» numéro 2, janvier 2009, 126 pages.
- CON-03-2009 BRASSARD, M.J. (2009), *Gouvernance territoriale et processus d'innovation sociale : l'exemple des coopératives*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Conférences» n° 3, mai 2009, 22 pages.

### Série « Débats et propositions »

**Pour nous joindre :**

Alliance de recherche universités-communautés  
Développement territorial et coopération (ARUC-DTC)  
Université du Québec à Rimouski  
300, allée des Ursulines  
C.P. 3300, Succ. A  
Rimouski (Québec) G5L 3A1  
(418) 723-1986 poste 1247  
aruc-dtc@uqar.ca  
<http://aruc-dtc.uqar.qc.ca>